

Référent ITI – Angèle PIETRI  
Tél : 04.95.55.18.25  
a.pietri@agglo-bastia.fr

## INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTEGRES

### PROCES VERBAL COPIL DU LUNDI 19 JUIN 2017

#### PRESENTS

7 membres présents

#### REPRESENTANTS DES COMMUNES ET SERVICES INSTRUCTEURS

STRUCTURE	NOM	FONCTION
CAB	Angèle PIETRI	Référent ITI
CAB	Florence GUIDINI	Directrice Animation du Territoire
COMMUNE BASTIA	Véronique LUCIANI	Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale
COMMUNE DE BASTIA	Elodie MINARD	Chargée de mission développement durable

#### ELUS

COLLECTIVITE REPRESENTEE	NOM	ELU
CAB	Philippe PERETTI	Suppléant
SANTA MARIA DI LOTA	Henri POYET	Titulaire
VILLE DI PIETRABUGNO	Emma MUSSIER	Titulaire

#### EXCUSES

STRUCTURE	NOM	FONCTION
CAB	Dina MARTINELLI	Directrice des finances
CAB	Karen NOVELLA	Directrice cohésion sociale
COMMUNE BASTIA	Jérôme TERRIER	DGS
COMMUNE BASTIA	Anne FERRANDI	Responsable financements
COMMUNE BASTIA	Isabelle AUBERT	Directrice Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale
COMMUNE FURIANI	Babeth VECCHIOLI	DGS
COMMUNE SANTA MARIA DI LOTA	Ange CHIORBOLI	DGS
COMMUNE SAN MARTINO DI LOTA	Stéphane CARDINALI	DGS
COMMUNE VILLE DI PIETRABUGNO	Michel FALCONETTI	DGS
COMMUNE DE FURIANI	Céline PIACENTINI Louis POZZO DI BORGO	Elus
COMMUNE DE BASTIA	Emmanuelle DE GENTILI Jean-Joseph MASSONI	Elus
SAN MARTINO DI LOTA	Marie-Hélène VALENTINI Thérèse LORENZI	Elus

### Ordre du jour :

- La présentation détaillée des critères d'éligibilité des projets dans le cadre des priorités d'investissement du PO FEDER pour chacun des trois axes (inclusif, durable et innovant)
- L'information sur les dossiers de l'appel à projets du contrat de ville qui pourraient être présentés à l'ITI,
- La décision sur l'opportunité du projet (fiche de présentation en PJ) :
  - Territoire durable : projet mairie de Bastia – Audit énergétique d'infrastructures communales
- Questions diverses

Début de séance à 14 heures.

Le COPIL initialement prévu le 14 juin, n'a pu se tenir faute d'élus présents, seul M. POYET représentant la commune de Santa Maria di Lota était présent.

Ce COPIL intervient à la suite d'une nouvelle convocation de ses membres.

- Présentation des critères d'éligibilité des projets dans le cadre des priorités d'investissement du PO FEDER pour chacun des trois axes (inclusif, durable et innovant)

Une présentation complète de la stratégie des ITI et du mode de gestion a été opérée lors du précédent et premier COPIL des ITI.

Il était donc important de détailler par axe (inclusif, durable et innovant) les types de projets éligibles, afin que les élus aient une vision large et détaillée des possibilités offertes par l'ITI.

Sur la base du DOMO du PO FEDER 2014-2020, les critères d'éligibilité des projets à l'ITI ont été présentés par le référent ITI pour les 5 priorités d'investissement du PO FEDER concernées :

- **AXE DURABLE (dotation de 2 920 000€)**  
**Axe 4 du PO FEDER :** Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
  - Priorité d'investissement 4 c : promotion de l'efficacité énergétique, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris les bâtiments publics, et dans le secteur du logement
  - Priorité d'investissement 4 e : favoriser des stratégies de développement à faibles émissions de CO2 pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et de mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer.
  
- **AXE INNOVANT (dotation de 690 650 €)**  
**Axe 2 du PO FEDER :** Développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et la cohésion du territoire
  - Priorité d'investissement 2c : Renforcement des services numériques structurants en matière d'éducation, de santé et de modernisation de l'action publique  
**Axe 3 :** Augmenter la compétitivité des entreprises
  - Priorité d'investissement 3a : Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
  
- **AXE INCLUSIF (dotation de 3 389 350 €)**  
**Axe 6 du PO FEDER :** Renforcer la cohésion sociale du territoire  
Priorité d'investissement 9b : Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales  
A noter que cette priorité d'investissement est dédiée au dispositif ITI.

Les membres du COPIL ont ainsi pu mieux appréhender les projets éligibles aux ITI pour chacun des trois axes.

➤ Propositions des COTECH de projets éligibles

Les projets évoqués lors des trois COTECH ont été abordés, le comité de programmation les a jugés éligibles.

### COTECH DURABLE

Porteur de projet	Intitulé du projet
<b>PI 4C – Efficacité Energétique</b>	
Ville de Bastia	Rénovation énergétique d'une ou plusieurs écoles (suite à l'audit énergétique)
CAB	Rénovation énergétique d'un ou plusieurs équipements sportifs (suite à l'audit énergétique des bâtiments en cours)
	⇒ Projets à déterminer en fonction des montants et de l'enveloppe dédiée
<b>PI 4e- Mobilité Durable</b>	
CAB	Navettes électriques ou hybrides (inter quartiers) Mode de recharge à discuter
	Etude intermodalité NS

### COTECH INNOVANT

Porteur de projet	Intitulé du projet
<b>PI 2c Renforcement des services numériques structurants (éducation, santé, modernisation de l'action publique)</b>	
Ville de Bastia	Espace Public Numérique Itinérant
<b>PI 3a Favoriser l'esprit d'entreprise</b>	
CAB avec réflexion et partenariat avec INIZIA, SITEC et CCI	Immobilier d'entreprises (surface à minima de 150 m2) pour les créateurs d'entreprises

### COTECH INCLUSIF – PI 9b

Porteur de projet	Intitulé du projet
<b>Porteurs de projets, AAP du contrat de ville</b> 4 dès 2017 : EMAHO- ISATIS- OLCQ – A Corsica TV (environ 1 million € d'aides) 3 à 5 dès 2018 : MILO, SIGMA, Alpha, A prova, couveuse, BGE conseil	Associations : Chantiers d'insertion, plate-forme mobilité et auto-école solidaire, Bastia Ville Digitale...
CAB	City stades, équipements sportifs de proximité Equipements au COSEC Pepito Ferretti
Ville de Bastia	Reprise de l'atelier Santé Ville
Ville de Bastia	Aménagement des places du centre ancien (requalification espace publique)
Ville de Bastia	Projets inscrits dans le renouvellement urbain
Pôle emploi	Promotion des métiers
OLCQ	Garage solidaire - projet

⇒ Les projets sont jugés intéressants par les membres du COPIL

➤ Décisions :

- L'information sur les dossiers de l'appel à projets du contrat de ville qui pourraient être présentés à l'ITI

Le COPIL a validé lors de sa précédente réunion la conformité de l'appel à projets contrat de ville avec l'ITI.

Notre stratégie ITI inclusive qui vise à contribuer au développement des aires urbaines, et à favoriser la réintégration des quartiers en difficultés dans cette dynamique, est en adéquation avec cet appel à projets.

Notre demande du 17 janvier 2017 à l'autorité de gestion de valider l'intégration des lauréats de l'appel à projets dans la sélection ITI a reçu un avis favorable.

La commission d'analyse des 122 candidatures à l'appel à projets contrat de ville s'est tenue lors du COTECH contrat de ville du 6 mars, et il en a découlé la sélection de 19 actions mises en œuvre par 14 opérateurs éligibles à la stratégie ITI et pouvant bénéficier d'un cofinancement.

L'ITI vient compléter la démarche contrat de ville afin de bénéficier d'une ingénierie financière optimale.

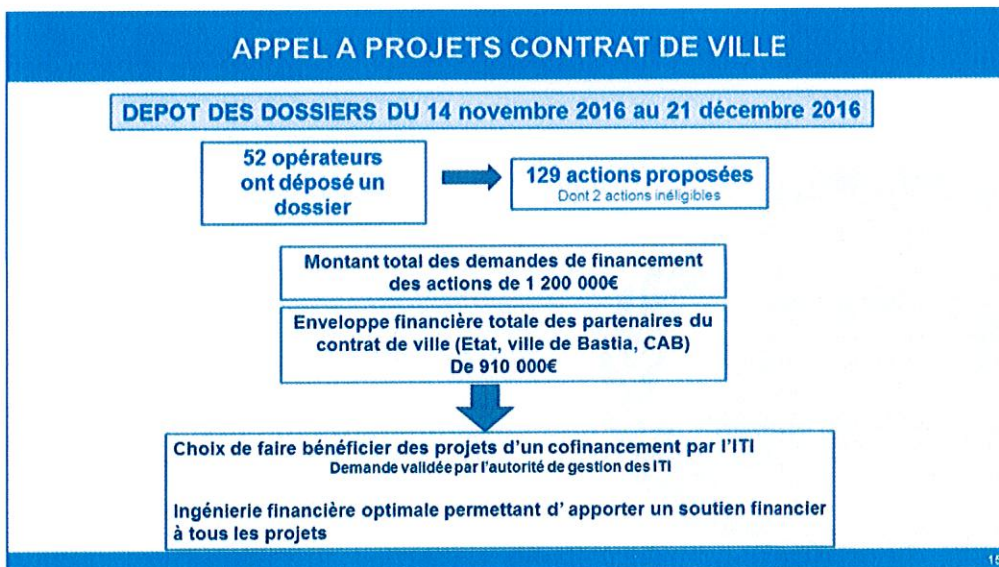
Des actions en lien avec le sport et la culture ne sont pas éligibles à l'ITI, par contre les actions notamment en lien avec l'économie sociale et solidaire peuvent être réorientées vers l'ITI permettant ainsi de dégager des enveloppes du contrat de ville pour de nouveaux projets ou permettre de développer certaines actions.

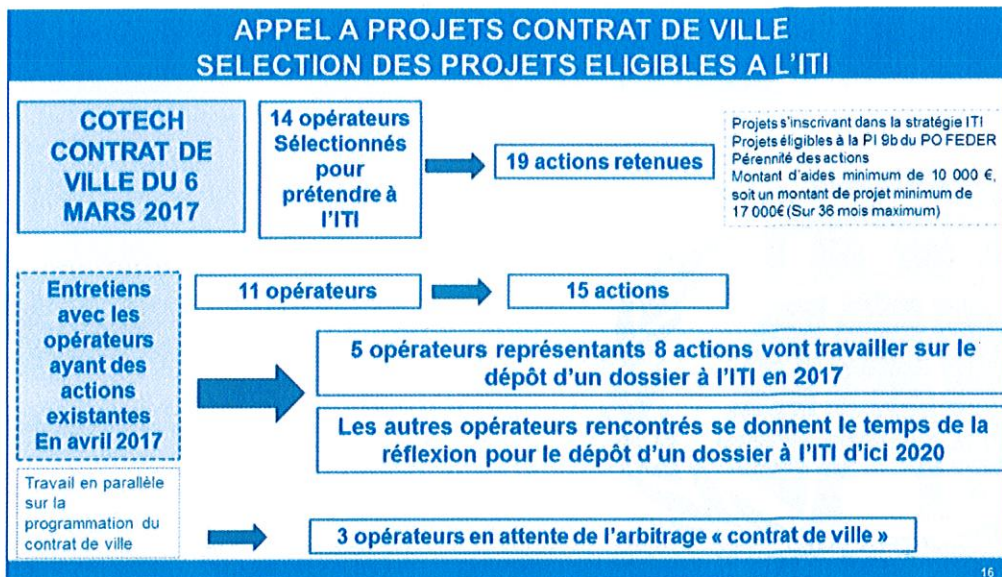
L'objectif reste de sécuriser financièrement les structures en leur proposant un financement via l'ITI sur une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois.

Les critères de sélection des projets présentés à l'AAP contrat de ville éligibles à l'ITI ont été validés comme suit :

- Projets s'inscrivant dans la stratégie ITI
- Projets éligibles à une des cinq priorités d'investissement du PO FEDER fléchées ITI notamment la 9b
- Pérennité des actions
- Montant d'aides de l'ITI minimum de 10 000 € (60% maximum d'aides), soit un montant de projet minimum de 17 000€ (Sur 36 mois maximum)
- Capacité à prendre en charge la part de 20% d'autofinancement

#### **SYNTHESE DE LA DEMARCHE DE SELECTION :**





- ⇒ 11 opérateurs représentant 15 actions ont été auditionnés en avril, par le référent ITI, Véronique Luciani (DRUCS Bastia), et Florence Guidini (Directrice de l'animation du territoire à la CAB).  
3 opérateurs sont en attente d'audition, car un nouvel arbitrage du COPIL contrat de ville est attendu sur leur sélection définitive à l'AAP.
- ⇒ 5 des 11 opérateurs sélectionnés et auditionnés représentant 8 actions s'engageront rapidement dans la préparation de leur projet qui sera soumis aux différentes instances des ITI, ils sont listés ci-dessous :  
Le travail de leur budget est en cours.

**APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE  
SELECTION DES PROJETS ELIGIBLES A L'ITI**

Dépôt d'un dossier d'ici fin 2017 ou début 2018 :

PORTEUR DE PROJET	INTITULÉ DU PROJET	MONTANT PREVISIONNEL POUR 36 MOIS	% ESTIMATIF SOLLICITE A L'ITI	% ESTIMATIF DE L'AIDE SOLLICITEE A L'ITI
EMAHO	BASTIA VILLE DIGITALE	594 750 €	50 %	297 375 €
ISATIS	Atelier chantier d'Insertion ATELIERS DES FÉES	687 452,76 €	56,42%	387 860,85 €
A CORSICATV	Atelier chantier d'Insertion NUMERI CORSI	493 227 €	18%	88 780,86 €
OLCQ	PLATEFORME MOBILITÉ SOLIDAIRE AUTO-ÉCOLE SOCIALE	372 288 €	41%	152 630 €
MISSION LOCALE	Dispositif Opérationnel Mission d'Insertion (DOMI)	78 000 €	60%	46 800 €
<b>MONTANT DE L'AIDE PREVISIONNELLE</b>				<b>973 446,71 €</b>
<b>Soit 14% de l'enveloppe ITI</b>				

17

Les opérateurs des projets sélectionnés ont été auditionnés en avril et les questions et incertitudes en lien avec les financements européens ont été les mêmes, ils ont bien conscience de l'aspect contraignant de ce type de financement.

Toutefois, il a été souligné la difficulté du travail à mettre en œuvre par les associations pour renseigner le dossier de demande d'aides et élaborer un budget détaillé sur 36 mois.

Aussi, la complexité liée à la justification des dépenses a marqué un frein pour certaines associations sélectionnées.

Beaucoup d'incertitudes sont présentes notamment en ce qui concerne les possibilités de financements publics à venir avec la mise en œuvre de la Collectivité Unique. L'année 2017 est une année de rodage.

De nombreux échanges sont intervenus entre le référent ITI et les services de l'autorité de gestion (CTC) et il a été entendu qu'une procédure de pré instruction des dossiers présentés à l'ITI serait mise en place afin de s'assurer de l'éligibilité des actions et des dépenses des projets en amont de la transmission des dossiers à la CTC.

De plus, les associations très dépendantes des aides publiques doivent boucler leur budget avec les contraintes fixées par les ITI :

- 60% de participation maximum de l'ITI
- 80% maximum d'aides publiques (participation ITI comprise)
- 20% d'autofinancement (dont les recettes selon les cas et les éventuels financements privés)

En termes de calendrier, il est nécessaire de procéder à la seconde programmation des subventions au titre de l'appel à projets contrat de ville, et les associations souhaitant s'engager dans la démarche ITI doivent le faire clairement et rapidement savoir et se mettre ensuite en ordre de marche, afin de ne pas bloquer des crédits qui pourraient être redistribués.

Lors des échanges il ressort qu'au moins un des 5 opérateurs, la Mission Locale déposera un dossier en 2018, lui permettant de disposer du temps nécessaire pour préparer son budget triennal.

L'opérateur ISATIS suite au travail de son budget ne proposera à l'ITI qu'un seul de ses deux ateliers chantiers d'insertion.

Le comité Technique du contrat de ville se réunit le 20 juin pour fixer la deuxième programmation en juillet, et arbitrer sur les 3 opérateurs en attente de sélection au contrat de ville.

- ⇒ **Suite aux avis du COTECH inclusif et du COPROG, le COPIL valide les présentations à l'ITI des projets des actions proposées à l'appel à projets contrat de ville sélectionnés**
- ⇒ **Le COPIL donne son accord pour conserver un montant d'un million d'euros d'aides sur l'enveloppe dédiée à la PI 9b pour les 5 opérateurs sélectionnés et engagés dans l'ITI.**  
**Il sera par la suite discuté des autres opérateurs sélectionnés qui ont souhaité se donner le temps de la réflexion pour déposer leur dossier.**

- **Validation du projet :**

Territoire durable : projet mairie de Bastia – Audit énergétique d'infrastructures communales (fiche projet annexée)

**Financement :** Montant éligible de 330 000€ - Participation ITI à hauteur de 60% soit 198 000€

Sur la base de la fiche projet ci-annexée et de sa présentation par les services concernés, et suite à l'avis favorable du COTECH durable et à la validation par le comité de programmation de son éligibilité à la stratégie ITI et aux axes et priorités d'investissement du PO FEDER ainsi qu'à la disponibilité des crédits, les élus ont émis un avis favorable au projet.

Votes des élus :

Avis favorable au projet des 3 élus présents

COLLECTIVITE REPRESENTEE	NOM
CAB- Elu suppléant	Philippe PERETTI
SANTA MARIA DI LOTA - Elu titulaire	Henri POYET
VILLE DI PIETRABUGNO- Elu titulaire	Emma MUSSIER

Il a été précisé que les communes de la CAB avaient été sollicitées préalablement au lancement de l'audit énergétique des bâtiments communautaires, pour y intégrer les bâtiments communaux.

Bastia a fait le choix de lancer son propre audit et les autres communes n'ont pas fait part de leur souhait de s'associer à la CAB.

Sous réserve du montant minimum de l'étude (30 000€), il est précisé aux communes qu'elles ont la possibilité de déposer un dossier sur cette thématique.

Pour information, l'audit énergétique des bâtiments communautaires essentiellement des structures sportives est en cours, pour une restitution en septembre prochain.

Ainsi, suite à la restitution des audits énergétiques des deux collectivités, il a été fait état de l'éventuelle présentation, en fonction des crédits disponibles pour la priorité d'investissement, de projets de rénovations énergétiques des structures sportives pour la CAB et d'établissements scolaires pour la mairie de Bastia.

Des échanges et réflexions doivent être entamés entre les communes afin de proposer des projets collectifs, notamment en lien avec l'aspect environnemental (mobilité durable, énergie propre...).

Séance clôturée à 15 heures 40.

**Validation du PV :**

Pour l'organisme intermédiaire,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération de Bastia

  
François TATTI



Le Maire de Bastia,

  
Pierre SAVELLI



## INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTEGRES FICHE PROJET

INTITULE DU PROJET : <b>Audit énergétique d'infrastructures communales – Commune de BASTIA</b>	
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Mairie de Bastia
<b>NATURE JURIDIQUE DU BENEFICIAIRE</b>	Collectivité territoriale
<b>CONNEXIONS</b> (en lien avec d'autres actions en cours ou à réaliser)	
<b>LOCALISATION</b>	Bastia
<b>CONSTAT</b>	Le patrimoine immobilier de la commune est ancien et très "énergivore". Afin de diminuer la facture énergétique de ces bâtiments, la commune souhaite réaliser des travaux nécessaires à leur amélioration énergétique. Pour cela, il convient de réaliser préalablement un audit énergétique sur les bâtiments concernés : 34 bâtiments au total dont 15 écoles et crèches.
<b>OBJECTIFS</b>	L'audit énergétique doit permettre à partir d'une analyse des données des bâtiments, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie cohérents avec les objectifs du PO FEDER 2014-2020 : une réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments tertiaires publics. Cet audit doit amener la commune à décider des investissements appropriés pour atteindre ces objectifs en proposant plusieurs niveaux de performance énergétique après travaux : - niveau BBC - niveau 50kwhEP/m2 - niveau de réduction de 75% des consommations.
<b>DESCRIPTIF</b>	La prestation sera conduite en 6 phases : Phase 1 : Etat des lieux Phase 2 : Bilan énergétique et préconisations Phase 3 : Programmes d'améliorations Phase 4 : Analyse financière Phase 5 : Rapport d'audit Phase 6 : AMO pour analyses et suivi des objectifs du programme d'amélioration
<b>PUBLIC CIBLE</b>	
<b>TYPES DE DEPENSE</b>	Prestation de service

COUT DU PROJET		330 000 € HT					
<b>FINANCEMENT MOBILISABLE DANS LES ITI (%) :</b>		198 000 € (60%)					
<b>FINANCEMENT MOBILISABLE PAR AILLEURS :</b>		Autofinancement : 132 000€ (40%)					
PLANNING							
2017		2018		2019		2020	
1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre



<b>INTITULE DU PROJET :</b> <b>AUDIT ENERGETIQUE D'INFRASTRUCTURES COMMUNALES – COMMUNE de BASTIA</b>		
<b>INSTRUCTION</b> <b>Partie réservée à l'organisme intermédiaire</b>		
Date de dépôt du dossier : 22/05/2017		
<b>STRATEGIE ITI</b>		
Axe du plan d'action de l'ITI (inclusif, durable, innovant)	AXE DURABLE	
Eligibilité à la stratégie de l'ITI	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Actions pour un territoire durable	
<b>PO FEDER</b>		
Axe prioritaire du PO FEDER 2014-2020	Axe 4 – Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone	
Priorité d'investissement	4c – Promotion de l'efficacité énergétique, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris les bâtiments publics, et dans le secteur du logement	
Objectif spécifique	Réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics	
<b>AVIS</b>		
<b>Avis du COTECH DURABLE (observations...)</b> Réuni le 8 juin 2017	Le COTECH Durable est favorable à la démarche de la ville de Bastia. Le COTECH est informé des actions de la CAB dans le même axe, l'audit énergétique de 23 bâtiments communautaires (équipements sportifs) est en cours, le diagnostic sera finalisé et présenté en septembre prochain. Les travaux de rénovation énergétique prescrits dans les différents audits, pourront faire l'objet d'un dépôt de dossier à l'ITI.	
<b>Avis du Comité de programmation</b> Réuni le 14 juin 2017	Le projet répond aux objectifs de la priorité d'investissement 4c, puisque l'objectif poursuivi est de déterminer les actions à mener pour assurer une diminution des consommations énergétiques des bâtiments communaux. L'enveloppe financière nécessaire est disponible, il s'agit du premier projet présenté dans cette priorité d'investissement.	
<b>Décision du COPIL</b>  Réuni le 19 juin 2017	Avis favorable <input checked="" type="checkbox"/>	Avis défavorable <input type="checkbox"/>
	Sous réserve <input type="checkbox"/> Compléments à fournir :	
	Nombre de votes : 3 pour / 3 élus présents	Nombre de votes
<b>COMMENTAIRES</b>	Ce projet répondant à la stratégie ITI et aux objectifs de la PI 4c, est validé, et dans sa continuité les travaux de rénovation énergétique nécessaires pourront être présentés à l'ITI. En parallèle, il pourra en être de même, suite à l'audit énergétique entrepris actuellement par la CAB (et financé par le FEDER hors ITI) pour ses bâtiments communautaires.	